

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **mardi 14 décembre 2021** à compter de **18 h 45**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présents par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière
Monsieur Frédéric Thifault, trésorier

Suivant les arrêtés ministériels émis dans le contexte des mesures d'urgence sanitaire entourant la pandémie de la COVID-19, la séance est tenue en visioconférence, sans la présence du public, et est enregistrée intégralement. Elle est mise en ligne dans les jours suivants sur le site Internet de la Ville. Cette procédure permet aux citoyens de suivre les délibérations du conseil et d'entendre les réponses à leurs questions préalablement transmises par écrit.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2022.
3. Adoption du budget pour l'année 2022.
4. Période d'intervention des membres du conseil.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

2021-12-386

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Monsieur le maire présente le budget de la Ville pour l'année 2022.

Il informe notamment les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2022 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues, le tout tel que plus amplement détaillé dans le document joint à la présente pour en faire partie intégrante

2021-12-387

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU la présentation du budget par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
et résolu à la majorité :

D'ADOPTER, pour l'année 2022, le budget dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR

Vincent Noël
Karine Laroche
Sylvie Major
Julie Simoneau
Denis Girard

ONT VOTÉ CONTRE

Patrick Dion
Marie Eve Plante-Hébert
Paule Fontaine

Monsieur le président Frédéric Galantai ne vote pas.

En faveur : 5

Contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

VILLE DE LA PRAIRIE
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022
Revenus	
Taxes	35 767 500 \$
Paiements tenant lieu de taxes	909 600 \$
Quotes-parts	
Transferts	627 500 \$
Services rendus	1 433 300 \$
Imposition de droits	2 863 000 \$
Amendes et pénalités	747 000 \$
Intérêts	400 300 \$
Autres revenus	<u>392 700 \$</u>
	43 140 900 \$
Charges	
Administration générale	7 126 900 \$
Sécurité publique	9 334 600 \$
Transport	6 665 400 \$
Hygiène du milieu	5 678 000 \$
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	2 117 300 \$
Loisirs et culture	7 137 700 \$
Réseau d'électricité	
Frais de financement	1 533 000 \$
Amortissement	<u>7 244 500 \$</u>
	46 837 400 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	<u>(3 696 500) \$</u>
 Conciliation à des fins fiscales	
 Amortissement	
Amortissement des immobilisations	7 244 500 \$
Financement	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	197 800 \$
Remboursement de la dette à long terme	(6 784 800) \$
Affectations	
Activités d'investissement	(25 000) \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	
Excédent de fonctionnement affecté	3 588 100 \$
Réserves financières et fonds réservés	(524 100) \$
Montant à pourvoir dans le futur	<u>- \$</u>
	<u>3 696 500 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>- \$</u>

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'est posée.

2021-12-388

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 56

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière